
FLUX d'IMMIGRATION

Motifs d'immigration
Comparaisons internationales

2.1 FLUX D'ENTRÉES EN FRANCE

Les flux d'immigration correspondent aux seules personnes venant effectuer des séjours à caractère permanent. Le caractère permanent ou temporaire de l'immigration est apprécié essentiellement sur la durée de validité du premier titre de séjour délivré aux étrangers majeurs. L'immigration à caractère permanent concerne les étrangers recevant un premier titre de séjour d'une durée égale ou supérieure à un an. Bien qu'ayant droit à une carte de séjour d'un an, les étrangers venus faire leurs études en France relèvent de l'immigration temporaire.

Par ailleurs, les « entrées » regroupent les arrivées depuis l'extérieur du territoire national, mais aussi les régularisations d'étrangers déjà présents sur le territoire français. Les entrées correspondent donc à un premier enregistrement statistique.

Les flux d'entrées sont mesurés à partir de trois sources statistiques. L'Office des migrations internationales (OMI) dénombre les étrangers qui y passent une visite médicale, à l'exception des ressortissants de l'Espace économique européen. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) enregistre les demandes d'asile et les décisions correspondantes. Le ministère de l'Intérieur dénombre les bénéficiaires de l'asile territorial et les entrées d'étrangers malades.

Le nombre d'**immigrants à caractère permanent** s'établit en 2003 à 135 400 (non compris les entrants en provenance de l'Espace économique européen), soit une augmentation de 10 % par rapport à 2002. En 2003, la plus grande partie des étrangers autorisés à résider de façon durable en France sont originaires du continent africain (67 %), notamment d'Algérie et du Maroc. Les autres, bien moins nombreux, viennent d'Asie (16 %), d'Europe non communautaire (10 %) et d'Amérique (8 %).

En 2003, les flux d'immigration les plus nombreux sont motivés par des raisons familiales (79 % des entrées). Les familles non originaires de pays de l'Espace économique européen n'ont le droit de s'installer que dans le

cadre du regroupement familial. Cette procédure induit à elle seule 20 % des entrées. L'immigration concernant les familles de Français en induit 12 %. Créé en 1998, le titre de séjour « vie privée et familiale » a généré un flux sans cesse croissant d'entrées au sens strict, mais aussi de régularisations ; plus des trois quarts concernent des membres de familles de Français. Le nombre des titres « vie privée et familiale » a doublé entre 2000 et 2003.

Seuls 5 % des immigrants sont des travailleurs permanents. Les entrées de travailleurs permanents originaires des pays tiers (c'est-à-dire hors Espace économique européen) ont augmenté entre 1998 et 2001. Elles diminuent depuis, passant de 8 811 travailleurs en 2001 à 6 500 en 2003 (- 26 %). Cette baisse s'explique en grande partie par la suspension des dispositions particulières visant à faciliter le recrutement d'ingénieurs et de cadres spécialistes de l'informatique.

Enfin, 9 800 personnes, soit 7 % des immigrants, ont obtenu un titre de réfugié et 7 600 (6 %) sont venues comme visiteurs.

Certaines entrées pour **séjour temporaire** peuvent aboutir la même année, à des entrées à caractère permanent. C'est le cas, par exemple, d'un demandeur d'asile à qui l'on reconnaît la qualité de réfugié. Par ailleurs, une même personne peut être comptabilisée deux fois au titre de procédures différentes, comme c'est le cas des étudiants qui bénéficient d'une autorisation provisoire de travail. Les différents flux d'entrées pour séjour temporaire ne s'additionnent donc pas. Parmi ces entrées, en 2003, les plus nombreuses sont relatives aux demandeurs d'asile (52 200) et aux étudiants (52 100). Quel que soit le motif d'entrée, les flux pour séjour temporaire sont en hausse régulière entre 1999 et 2003. Malgré un repli de 6 % entre 2002 et 2003, l'augmentation la plus forte concerne les étudiants dont l'effectif a doublé depuis 1999 du fait d'une politique d'accueil plus volontariste.

DÉFINITION

✓ **Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre-circulation des personnes est en vigueur, soit l'Union européenne à 15, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Haut Conseil à l'Intégration, *Rapport 2003-2004*, novembre 2004.

1 - Flux d'immigration permanente par motif en 2003

Nationalité	Travailleurs permanents	Regroupement familial	Familles de Français*	Vie privée et familiale	Réfugiés	Visiteurs	Autres**	Ensemble
Europe (hors EEE) et ex-URSS	1 144	1 032	624	4 499	3 097	906	485	11 787
Afrique	2 097	19 014	13 122	43 938	4 314	3 259	4 318	90 062
Algérie	397	5 367	4 105	15 884	226	1 441	1 134	28 554
Maroc	707	7 775	2 366	10 789	0	448	254	22 339
Tunisie	194	3 068	3 610	2 265	16	163	109	9 425
Afrique hors Maghreb	799	2 804	3 041	15 000	4 072	1 207	2 507	26 923
Asie	2 013	4 772	1 517	8 779	1 960	1 949	1 202	22 192
Turquie	339	2 768	372	3 882	857	112	283	8 613
Vietnam	84	58	80	582	16	46	43	909
Chine	222	339	149	1 132	39	381	149	2 411
Japon	386	450	81	192	0	250	46	1 405
Liban	364	157	64	246	5	156	12	1 004
Amérique, Océanie	1 244	1 948	961	4 927	366	1 496	316	11 258
Autres (divers, apatrides)	2	2	4	28	53	6	1	96
Ensemble	6 500	26 768	16 228	62 171	9 790	7 616	6 322	135 395
Rappel 2002	7 469	27 267	21 020	43 681	8 495	9 985	5 560	123 477
Rappel 2001	8 811	23 081	18 765	34 682	7 323	8 968	5 026	106 656
Rappel 2000	5 990	21 404	15 992	31 140	5 185	8 424	3 596	97 083

* Conjoints, enfants et ascendants de Français, parents d'enfants français.

** Titulaires d'une rente accident du travail, bénéficiaires de l'asile territorial, étrangers malades, actifs non salariés, familles de réfugiés et apatrides.

Champ : hors entrants de l'Espace économique européen (EEE).

Sources : OMI, OFPRA et ministère de l'Intérieur.

2 - Flux d'entrées pour séjour temporaire

Type de procédure	1999	2000	2001	2002	2003
Autorisations provisoires de travail	5 791	7 502	9 628	9 822	10 138
Saisonniers	7 612	7 929	10 794	13 543	14 566
Étudiants	25 066	36 140	39 983	55 498	52 062
Stagiaires	709	875	915	993	1 008
Demandeurs d'asile	30 907	38 747	47 291	51 087	52 204

Champ : hors entrants de l'Espace économique européen (EEE).

Sources : OMI et OFPRA.

2.2 ENTRÉES POUR MOTIF FAMILIAL

Les courants migratoires se sont le plus souvent développés suivant un schéma classique : d'abord une immigration de main-d'œuvre composée en majeure partie d'hommes seuls, puis une immigration de regroupement familial, composée pour l'essentiel de femmes et d'enfants. Jusqu'en 1975, les entrées de travailleurs ont été plus nombreuses que les entrées au titre du regroupement familial, mais ces dernières ont ensuite pris une place prépondérante, en raison de la suspension de l'immigration de main-d'œuvre.

Le regroupement familial permet à tout ressortissant étranger régulièrement installé en France de faire venir son conjoint et ses enfants de moins de 18 ans. Longtemps limitées au regroupement familial, les entrées pour motif familial se sont ensuite élargies à d'autres formes. Ainsi, la loi du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, dite Réséda, permet de délivrer une carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale ». Trois quarts des titulaires de cette carte sont membres de familles de Français. Les autres sont des mineurs ayant leur résidence habituelle en France depuis l'âge de 10 ans, des étrangers justifiant d'une résidence habituelle en France depuis au moins 10 ans ou 15 ans s'ils ont été étudiants, ou des étrangers ayant des liens personnels ou familiaux en France.

Après s'être maintenues en-dessous des 10 000 entrées annuelles, hormis en 1948 et 1949 - années où les arrivées de familles italiennes ont été les plus nombreuses -, les entrées au titre du **regroupement familial** ont fortement progressé à partir des années soixante. Dans un premier temps, elles ont concerné essentiellement des familles espagnoles et italiennes puis, à partir du milieu des années soixante, les premières familles marocaines, tוניsiennes et portugaises ont commencé à arriver. À partir de 1971, année où les entrées au titre du regroupement familial

ont atteint leur maximum avec 81 500 personnes, les familles turques ont commencé à arriver en nombre important. Les entrées liées au regroupement familial ont ensuite diminué jusqu'en 1996. Depuis, elles augmentent à nouveau légèrement (26 800 entrées en 2003). Près des trois quarts d'entre elles proviennent d'Afrique, essentiellement du Maghreb. L'Asie est le second des continents d'origine, avec 18 % du flux total, en raison des nombreuses entrées de familles turques (plus de la moitié du flux asiatique).

En 2003, dans la moitié des cas, le regroupement familial concerne des conjoints seuls, dans 27 %, des conjoints avec enfant(s) et dans 21 %, des enfants seuls. Le conjoint venant dans le cadre du regroupement familial est huit fois sur dix la femme. Les groupes familiaux entrant sont constitués en moyenne de 1,7 personne. Les Turcs et les Marocains bénéficiant du regroupement familial sont plus fréquemment des conjoints seuls, les Tunisiens des conjoints avec enfants et les Algériens des enfants seuls.

En 2003, 61 500 personnes - dont 45 300 possèdent une carte « vie privée et familiale » - ont immigré en France comme **membres de familles de Français**. Les trois quarts des membres de famille de Français sont originaires d'Afrique, notamment du Maghreb. Dans 82 % des cas, il s'agit de conjoints de Français.

En excluant les membres de familles de Français et les bénéficiaires de l'asile territorial, 16 800 étrangers ont obtenu un titre de séjour « **vie privée et familiale** » en 2003, soit deux fois plus qu'en 1998. Les titulaires les plus nombreux sont les Africains (71 %). Les Maghrébins, majoritaires pour les motifs du maintien des liens personnels et familiaux, sont moins nombreux que les ressortissants d'Afrique subsaharienne pour les motifs de « résidence depuis l'âge de 10 ans » et de « résidence depuis 10 ou 15 ans ».

DÉFINITION

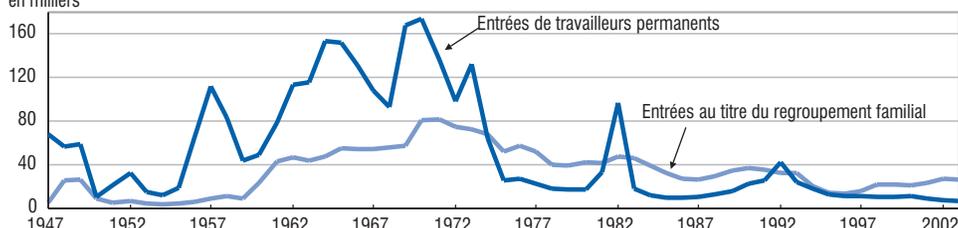
✓ **Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre-circulation des personnes est en vigueur, soit, l'Union européenne à 15, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ OMI, *Annuaire des migrations 2003*.

1 - Entrées au titre du regroupement familial et de travailleurs permanents depuis 1947

en milliers



Champ : à partir de 1975, les familles venant d'Europe n'ont pas besoin de suivre la procédure de regroupement familial, soit dès 1975 pour les pays de la Communauté économique européenne, à partir de 1986 pour les Espagnols et les Portugais, et à compter de 1994 pour les ressortissants de l'Espace économique européen. Les Algériens ne sont soumis au contrôle de l'OMI que depuis la signature de l'accord en 1968.

Source : OMI.

2 - Composition des familles entrées dans le cadre du regroupement familial en 2003

Nationalité	Nombre de groupes familiaux	Nombre de personnes	Type de groupe familial				Nombre moyen de personnes par groupe familial
			Conjoint seul	Conjoint et un enfant	Conjoint et deux enfants ou plus	Enfant(s) seulement	
Algérie	3 636	5 367	2 016	388	326	906	1,5
Maroc	4 423	7 775	2 738	424	906	355	1,8
Tunisie	1 498	3 068	736	189	377	196	2,1
Turquie	1 692	2 768	1 132	137	285	138	1,6
Autres nationalités	4 621	7 790	1 585	566	709	1 761	1,7
Ensemble	15 870	26 768	8 207	1 704	2 603	3 356	1,7

Champ : hors entrants de l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

3 - Nombre d'entrées au titre « Famille de Français » en 2003

Nationalité	Conjoint	Enfants 16-21 ans	Ascendants	Parents d'enfants français	Ensemble
Europe (hors EEE) et ex-URSS	3 445	43	73	282	3 843
Afrique	36 893	741	646	7 709	45 989
Algérie	14 164	183	236	2 587	17 170
Maroc	10 253	49	160	600	11 062
Tunisie	4 750	32	53	217	5 052
Afrique hors Maghreb	7 726	477	197	4 305	12 705
Asie	7 101	87	138	372	7 698
Turquie	3 267	34	15	129	3 445
Amérique, Océanie	2 745	68	55	1 080	3 948
Autres (divers, apatrides)	8	1	0	2	11
Ensemble	50 192	940	912	9 445	61 489

Champ : titulaires d'une carte de résident et d'une carte « vie privée et familiale » n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

4 - Nombre d'entrées au titre « Vie privée et familiale » pour trois types de motifs en 2003

Nationalité	Résidence depuis l'âge de 10 ans	Résidence depuis 10 ou 15 ans	Liens personnels et familiaux
Europe (hors EEE) et ex-URSS	82	194	904
Afrique	1 148	2 598	7 052
Algérie	183	347	2 176
Maroc	259	444	1 328
Tunisie	62	237	513
Afrique hors Maghreb	644	1 570	3 035
Asie	232	517	1 670
Turquie	132	153	512
Amérique, Océanie	300	533	1 011
Autres (divers, apatrides)	1	4	6
Ensemble	1 763	3 846	10 643

Champ : hors entrants de l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

2.3 ENTRÉES DE RÉFUGIÉS

Actuellement, trois formes d'asile existent. L'**asile conventionnel** est de très loin la forme prédominante. Réglementé par la convention de Genève du 28 juillet 1951, il est délivré à toute personne persécutée dans son pays du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques. L'asile constitutionnel, très marginal (4 bénéficiaires en 2003), est accordé à toute personne persécutée dans son pays en raison de son action en faveur de la liberté. L'asile territorial, ou « protection subsidiaire », est accordé à toute personne dont la vie ou la liberté est menacée dans son pays ou qui craint d'y subir des tortures ou des traitements inhumains ou dégradants. Seuls 111 titres de réfugiés au bénéfice de l'asile territorial ont été délivrés en 2003 ; ils concernent dans 80 % des cas des ressortissants algériens.

À sa création en 1952, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a assuré la protection des réfugiés d'Europe de l'Est (Soviétiques, Polonais, Hongrois, etc.) et des personnes issues des anciennes émigrations politiques (Russes blancs, Arméniens, républicains espagnols). Suite au coup d'État de 1973, les réfugiés du Chili sont les premiers non-européens à demander l'asile en nombre important. Après la chute de Saïgon en 1975, le gouvernement français a favorisé par une politique de quotas l'arrivée de Vietnamiens, de Cambodgiens et de Laotiens. Entre 1984 et 1989, le triplement des demandes d'asile trouve son origine dans de nombreux conflits locaux qui, en Afrique (Angola, Zaïre, etc.), au Sri-Lanka ou en Haïti, ont pris pour cible les populations civiles. Les années quatre-vingt ont ainsi été marquées par une forte croissance des flux de réfugiés. Après un pic de 61 400 demandes en 1989, en partie dû à l'arrivée de 17 000 kurdes de Turquie, le nombre de demandes a fortement diminué pour atteindre 17 400 en 1996, soit le niveau de la fin des années soixante-dix. Depuis 1997, le

nombre de demandes d'asile conventionnel augmente à nouveau fortement.

En 2003, l'OFPRA a délivré 9 790 **certificats** de réfugiés au titre de l'asile conventionnel, soit deux fois plus qu'en 1998. Mais, 52 200 nouvelles **demandes** ont été déposées. Elles proviennent essentiellement de ressortissants asiatiques et africains. Si l'on prend en compte les mineurs accompagnants, comptabilisés par l'OFPRA depuis mai 2002, les demandes s'élevaient à 60 000 en 2003.

La demande asiatique, en hausse constante depuis 1998, fait un saut de 20 % entre 2002 et 2003, essentiellement en raison des demandes de ressortissants chinois. Toutefois, la Turquie, devenue en 2001 le premier pays de provenance devant la Chine, conserve son rang en 2003 avec 6 761 demandes (contre 5 294 pour la Chine). En 2003, les demandes africaines restent nombreuses même si elles ont reculé de 13 % entre 2002 et 2003. Celles émanant de la République démocratique du Congo représentent en 2003 plus de 20 % du flux africain et 8,4 % de l'ensemble des demandes.

Fin 2003, la France abrite au total 100 800 réfugiés statutaires. Près de la moitié d'entre eux sont originaires de quatre pays : le Sri-Lanka, le Cambodge, le Vietnam et la Turquie. La part des réfugiés parmi les ressortissants turcs vivant en France est faible. Au contraire, les ressortissants du Sri-Lanka établis en France sont en majorité des réfugiés.

Entre 1976 et 2003, le **taux global d'admission** a chuté de 95,4 % à 14,8 %. Cette baisse ne résulte pas seulement de détournements de la procédure par des immigrants économiques, mais aussi d'une interprétation plus restrictive des critères de la Convention de Genève. En 2003, les taux globaux d'admission des ressortissants d'Europe et d'Amérique sont nettement au-dessus de ce taux d'admission moyen, tandis que celui de la Chine est bien en deçà (à peine 1 %).

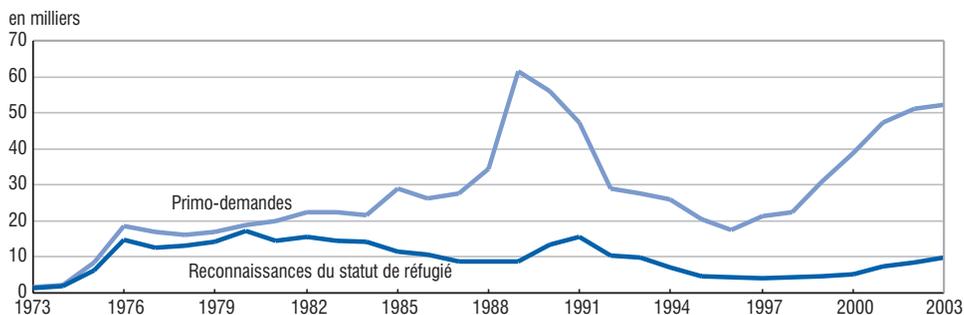
DÉFINITION

✓ **Taux global d'admission** : rapport entre le nombre de certificats de réfugiés délivrés et le nombre de décisions prises par l'OFPRA pour l'année. Les décisions prises au cours d'une année peuvent correspondre à des demandes déposées une année antérieure.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ Spire A. (1998), « Asile politique : 121 000 réfugiés vivent en France », *Insee Première*, n° 601.

1 - Reconnaissances du statut de réfugié depuis 1973



Source : OFPRA.

2 - Nombre de premières demandes d'asile selon la nationalité

Nationalité	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Europe	6 249	5 775	6 062	7 079	7 028	8 355
Russie	214	464	755	1 755	1 741	2 147
Afrique	6 234	10 441	12 541	20 410	24 114	20 933
Algérie	920	1 306	1 802	2 933	2 865	2 431
Congo	387	1 158	1 586	1 943	2 266	1 762
Mali	n.d.	1 661	2 931	2 940	2 412	1 202
Mauritanie	542	786	1 324	2 332	2 998	2 324
Rép. démocratique du Congo	1 778	2 272	2 901	3 781	5 260	4 407
Asie	9 249	13 833	15 018	15 992	17 475	21 018
Turquie	1 621	2 219	3 597	5 347	6 582	6 761
Chine	2 075	5 169	4 961	2 948	2 869	5 294
Sri-Lanka	1 832	2 001	1 879	2 000	1 992	1 967
Amérique	517	751	1 873	3 018	2 339	1 761
Haiti	357	503	1 873	2 713	1 904	1 403
Autres (divers, apatrides)	126	107	3 253*	792*	131	137
Ensemble	22 375	30 907	38 747	47 291	51 087	52 204

Source : OFPRA.

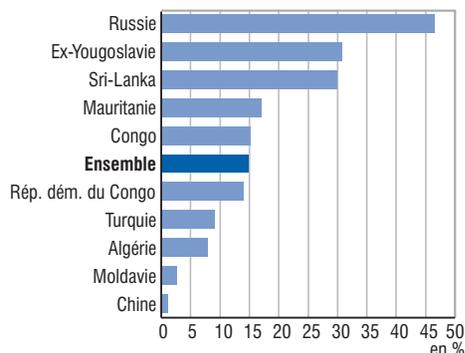
3 - Répartition des réfugiés statutaires résidant en France en 2003

Nationalité	Nombre de réfugiés vivant en France	Part de chaque nationalité (en %)
Sri-Lanka	15 062	14,9
Cambodge	14 303	14,2
Vietnam	9 274	9,2
Turquie	8 862	8,8
Laos	7 948	7,9
Ex-Yougoslavie*	7 407	7,3
République démocratique du Congo	6 757	6,7
Autres nationalités	31 225	31,0
Ensemble des nationalités	100 838	100,0

* Ex-Yougoslavie = Bosnie, Croatie, Yougoslavie, Macédoine, Slovaquie, Serbie et Monténégro.

Source : OFPRA.

4 - Taux global d'admission en 2003*



* Le taux global d'admission est le rapport entre le nombre de certificats de réfugiés délivrés et le nombre de décisions de l'OFPRA prises pour l'année. Note : seules les nationalités correspondant à plus de 1 500 demandeurs d'asile en 2003 sont représentées.

Source : OFPRA.

2.4 ENTRÉES DE TRAVAILLEURS

La durée du contrat de travail autorisant à venir en France permet de distinguer trois catégories de travailleurs étrangers. Les travailleurs permanents disposent d'un contrat à durée indéterminée ou d'une durée supérieure à un an. Les travailleurs bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail sont titulaires d'un contrat de travail d'une durée maximale de neuf mois renouvelable une fois. Les saisonniers sont autorisés à travailler en France pour des durées limitées à six mois maximum afin d'exécuter des travaux spécifiques. Depuis 1945, l'Office des migrations internationales (OMI) possède la compétence exclusive pour l'introduction et la régularisation en France des travailleurs étrangers. Les ressortissants de l'Espace économique européen bénéficient, eux, de la libre circulation et ne sont donc soumis à aucune procédure. Les ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne doivent encore obtenir une autorisation de travail.

De la fin de la deuxième guerre mondiale au milieu des années soixante-dix, les migrations sont intervenues dans un contexte de reconstruction puis de forte croissance économique. De 1962 à 1973, l'immigration de **travailleurs permanents** a ainsi atteint un niveau jamais enregistré par le passé. Elle a dépassé les 174 000 entrées en 1970. Les arrivées de travailleurs italiens ont culminé en 1957 puis ont décliné au profit de l'immigration de travailleurs espagnols. Cette dernière a atteint son maximum entre 1960 et 1965, puis a diminué progressivement. Les entrées de Portugais, plus nombreuses à partir du début des années soixante, ont été maximales en 1969-1970. Au tournant des années soixante-dix, l'immigration de travailleurs marocains, tunisiens, turcs et yougoslaves est devenue plus importante. En juillet 1974, la crise économique a conduit le gouvernement français à suspendre l'immigration de main-d'œuvre, hormis celle de personnes hautement qualifiées. Les entrées de travailleurs ont ainsi été

divisées par deux entre 1973 et 1974, puis par quatre entre 1974 et 1975. Entre 1975 et 1991, le nombre de nouveaux travailleurs permanents a été très faible en comparaison des décennies précédentes, atteignant 9 700 en 1985. Toutefois, des opérations de régularisation, comme celles de 1982 et de 1993, ont conduit à des remontées ponctuelles des entrées. Depuis 1993, les flux d'entrées de travailleurs étrangers ont diminué. De 1999 à 2002, les arrivées de travailleurs ont été légèrement plus nombreuses en raison du recrutement d'ingénieurs et d'informaticiens.

En 2003, 31 200 travailleurs étrangers ont immigré : 6 500 en tant que travailleurs permanents, 10 100 comme bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail et 14 600 comme saisonniers.

Avec 2 100 personnes, l'Afrique est en 2003 le premier continent d'origine des travailleurs permanents juste devant l'Asie. À eux seuls, les Marocains constituent 10,9 % du flux total devant les Algériens et les Japonais. Près des trois quarts des travailleurs permanents entrés en France en 2003 sont des hommes. Les travailleurs permanents occupent principalement des emplois d'ouvriers ou d'employés qualifiés (34 %) ou de cadres ou d'ingénieurs (45 %). Ils travaillent majoritairement dans le tertiaire, notamment dans les services aux entreprises ou l'hôtellerie et la restauration.

Plus d'un tiers des **bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail** sont originaires d'Amérique, des États-Unis pour l'essentiel. Il s'agit en grande partie de personnes travaillant dans le tertiaire, notamment dans les services aux entreprises ou aux particuliers (35 %) ou dans l'enseignement (27,5 %).

En raison des accords de main-d'œuvre passés entre leur pays et la France, les Marocains et les Polonais représentent en 2003 plus de 90 % des **travailleurs saisonniers**. Ils sont employés quasi exclusivement (97 %) dans l'agriculture.

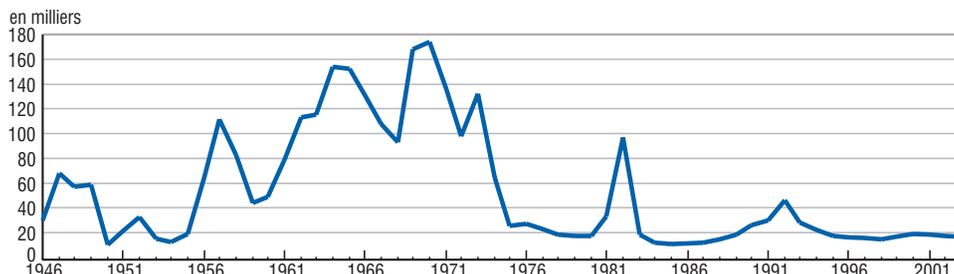
DÉFINITION

✓ **Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre circulation des personnes est en vigueur, soit l'Union européenne à 15, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ OMI, OMISTATS – *Annuaire des migrations 2003*.

1 - Entrées de travailleurs permanents et de bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail depuis 1946



Champ : - de 1946 à 1976, non compris les bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail,
 - à partir de 1995, non compris les bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail originaires des pays de l'Espace économique européen (EEE),
 - à partir de 2001, non compris les travailleurs permanents originaires des pays de l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

2 - Entrées de travailleurs permanents selon la qualification, le secteur d'activité et la nationalité en 2003

	Europe (hors EEE) et ex-URSS	Afrique	dont		Asie	Amérique, Océanie	Ensemble
			Maghreb	Hors Maghreb			
			en %				
Qualification							
Ouvriers et employés non qualifiés	13	17	14	21	11	9	13
Ouvriers et employés qualifiés	37	32	33	30	40	26	34
Techniciens et agents de maîtrise	9	11	10	13	5	6	8
Cadres et ingénieurs	41	40	43	36	44	59	45
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Secteur d'activité							
Pêche et agriculture	5	5	7	1	2	9	5
Industrie	17	9	10	8	16	28	16
Construction	14	8	10	4	12	4	9
Tertiaire	64	78	73	87	70	59	70
<i>dont Commerce</i>	7	10	8	13	12	7	9
<i>Hôtellerie et restauration</i>	5	8	8	8	25	3	12
<i>Services aux entreprises</i>	23	32	32	32	18	30	25
<i>Services personnels et domestiques</i>	11	6	4	9	4	8	7
<i>Éducation, action sociale, santé</i>	9	14	14	14	5	6	9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	1 144	2 097	1 298	799	2 013	1 244	6 500

Champ : travailleurs permanents n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

3 - Entrées de travailleurs bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail selon le secteur d'activité et la nationalité en 2003

Secteur d'activité	Europe (hors EEE) et ex-URSS	Afrique	dont		Asie	Amérique, Océanie	Ensemble
			Maghreb	Hors Maghreb			
			en %				
Pêche et agriculture	2	2	3	1	0	0	1
Industrie	17	4	5	4	10	20	15
Construction	12	5	7	2	5	0	5
Tertiaire	69	89	85	93	85	80	79
<i>dont Commerce</i>	3	4	3	5	6	2	3
<i>Hôtellerie et restauration</i>	2	9	12	4	9	1	4
<i>Services aux entreprises</i>	21	21	17	28	31	17	21
<i>Services personnels et domestiques</i>	26	13	9	19	11	7	14
<i>Éducation, action sociale, santé</i>	14	36	40	30	24	50	33
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	2 813	1 472	930	542	2 012	3 838	10 138

Champ : travailleurs bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

2.5 ENTRÉES D'ÉTUDIANTS

En 2003, 52 100 étudiants originaires des pays tiers (c'est-à-dire n'appartenant pas à l'Espace économique européen) sont venus en France pour poursuivre leurs études. Ce nombre n'inclut pas les étudiants venus pour des études courtes de trois à six mois. En effet, depuis 1999, des étrangers ont la possibilité de séjourner en France avec un visa d'une durée de trois à six mois. Cette disposition de portée générale profite plus particulièrement à des étudiants ou à des stagiaires professionnels venant achever leurs études en France ou y recevoir une formation de brève durée. Les bénéficiaires de ce type de séjour ne figurent pas dans les statistiques établies par l'Office des migrations internationales (OMI).

Le nombre d'entrées d'étudiants étrangers, voisin de 20 000 par an durant la décennie quatre-vingt-dix, a doublé entre 1999 et 2003, même si 2003 est en léger recul par rapport à 2002. Cette augmentation récente correspond à une volonté des pouvoirs publics qui, depuis 1997, poursuivent une politique visant à promouvoir le système éducatif français au niveau international. En particulier, l'obtention du « visa étudiant » a été facilitée, les programmes de bourses ont été restructurés et les étudiants étrangers ont le droit de travailler à mi-temps.

En 2003, un peu plus de la moitié des étudiants venus poursuivre leurs études en France sont des **hommes** (52 %). Dans le cas des étudiants algériens, cette proportion atteint même 72,7 %. En revanche, les femmes sont majoritaires parmi les étudiants des pays d'Europe n'appartenant pas à l'Espace économique européen et du Japon.

Les étudiants africains restent les plus nombreux, bien que leur part ait reculé entre 2002 et 2003, passant de 48,7 % à 44,4 %. Les deux tiers d'entre eux sont originaires du Maghreb. Les étudiants marocains, dont le nombre culminait à 8 787 en 2002, ne sont plus que 5 554 en 2003. Première **nationalité d'origine** jusqu'en 2002, elle occupe en 2003 le troisième rang derrière la Chine et l'Algérie. Les entrées d'étudiants algériens ont en effet fortement progressé depuis cinq ans : leur poids est passé de 2,1 % en 1998 à 11,7 % en 2003. Le nombre d'étudiants asiatiques a lui aussi fortement augmenté dans les années récentes : il a été multiplié par 1,5 entre 2001 et 2003. Cette augmentation correspond en fait à un afflux d'étudiants chinois et vietnamiens, tandis que la part d'étudiants japonais a diminué sur la période. Les Chinois constituent donc la première nationalité d'origine en 2003, avec 7 164 étudiants. La part des étudiants américains a quant à elle pratiquement été divisée par deux entre 1998 et 2003 (elle est passée de 23,8 % à 12,3 %). Le nombre d'étudiants américains reste toutefois stable sur cette période. Parmi eux, les ressortissants des États-Unis demeurent les plus nombreux avec 1 907 étudiants en 2003. La part des européens originaires d'Europe hors Espace économique européen a elle aussi diminué entre 1998 et 2003.

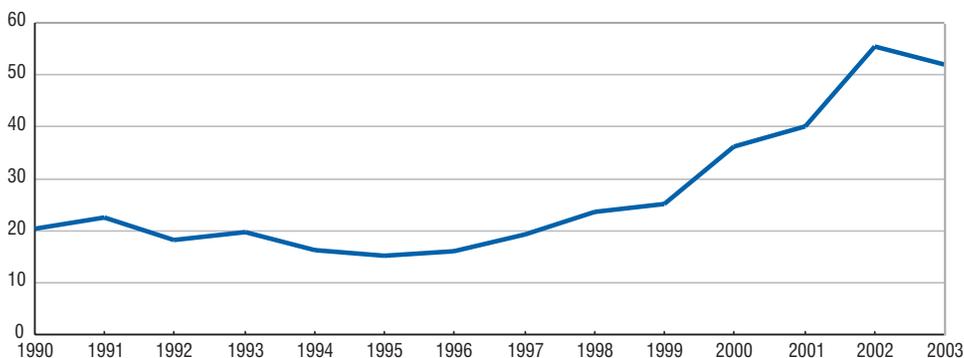
L'Île-de-France est en 2003 la première **région d'accueil** des étudiants étrangers, avec 40 % d'entre eux, la ville de Paris en regroupant à elle seule 22,4 %. Les régions Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur se situent aux deuxième et troisième places, avec 11 % et 7,2 % des entrées d'étudiants.

DÉFINITION

✓ **Espace économique européen** : il regroupe tous les États entre lesquels l'accord de libre-circulation des personnes est en vigueur, soit l'Union européenne à 15, l'Islande, la Norvège et le Lichtenstein.

1 - Flux d'entrées d'étudiants depuis 1990

en milliers



Champ : étudiants n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

2 - Entrées des étudiants en France selon la nationalité

Nationalité	1998	1999	2000	2001	2002	2003		
						Ensemble	Hommes	Femmes
Europe (hors EEE) et ex-URSS	3 034	3 096	4 247	4 749	6 177	5 919	1 628	4 291
Pologne	601	621	888	1 014	1 499	1 386	304	1 082
Roumanie	452	500	686	709	1 028	1 097	380	717
Afrique	8 307	10 235	16 066	18 880	27 024	23 097	15 168	7 929
Algérie	497	789	1 109	1 918	4 797	6 102	4 436	1 666
Maroc	2 515	3 163	5 692	6 850	8 787	5 554	3 749	1 805
Tunisie	901	1 107	1 549	1 805	2 340	2 104	1 435	669
Afrique hors Maghreb	4 394	5 176	7 716	8 307	11 100	9 337	5 548	3 789
Asie	6 407	6 698	9 738	10 640	15 126	16 433	7 441	8 992
Chine	825	1 497	3 414	3 586	6 483	7 164	3 171	3 993
Japon	2 506	2 186	2 302	2 245	2 414	2 245	652	1 593
Liban	528	537	729	937	1 253	1 234	830	404
Vietnam	186	193	333	472	846	1 750	873	877
Amérique, Océanie	5 737	5 028	6 072	5 700	7 148	6 595	2 663	3 932
Autres (divers, apatrides)	17	9	17	14	23	18	13	5
Ensemble	23 502	25 066	36 140	39 983	55 498	52 062	26 913	25 149

Champ : étudiants n'appartenant pas à l'Espace économique européen (EEE).

Source : OMI.

2.6 IMMIGRATION DANS LES PAYS DE L'OCDE

En 2002, 4,6 millions de personnes ont migré vers les pays de l'OCDE (hormis la Grèce, l'Islande, la République slovaque et la Turquie, pour lesquelles les données ne sont pas disponibles). Il s'agit d'une estimation reposant sur des statistiques nationales non strictement comparables. Les flux migratoires restent largement dominés dans plusieurs pays européens par les entrées au titre du regroupement familial, mais aussi en partie par des besoins persistants de main-d'œuvre, notamment qualifiée. Elles découlent aussi de l'attrait qu'exercent les pays de l'OCDE en terme de niveau de vie par rapport au pays d'origine. Cependant, de nombreux pays de l'OCDE imposent actuellement des lois plus strictes portant sur l'entrée et la résidence des étrangers. Ainsi, ces dernières années, certains pays européens (le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas) ont introduit des lois limitant le regroupement familial, ou renforcé les lois existantes. Par ailleurs, la lutte contre les migrations irrégulières s'est renforcée au niveau international.

Les flux migratoires dans la zone OCDE ont cependant évolué suivant des dynamiques différentes selon les pays. Les pays d'Europe du sud et l'Irlande sont des pays de migrations de main-d'œuvre y compris non qualifiée. Pour l'Italie et l'Irlande, les flux d'immigration ont augmenté de plus de 20 % entre 2001 et 2002. En revanche, aux États-Unis, après deux années de hausse importante (+ 31 % en 2000, + 25 % en 2001), les flux d'immigration ont stagné en 2002. La loi dite « Patriot act » adoptée après les événements du 11 septembre 2001 a en effet considérablement limité les possibilités d'immigrer. Au Canada et

au Japon, les flux d'immigration se sont stabilisés après s'être accrus au cours des dernières années.

Pour le Canada, le Japon, la Corée et le Royaume-Uni, les flux sont en grande partie constitués de migrations de travail, notamment qualifié. Les migrations à destination de la France sont composées essentiellement de membres de familles.

En 2002, les États-Unis ont accueilli le plus grand nombre d'immigrés : un million de personnes. Parallèlement, dans l'Union européenne, 658 000 immigrants ont été comptabilisés en Allemagne, 443 000 en Espagne, 418 000 au Royaume-Uni, 388 000 en Italie, et 156 000 en France ; 344 000 personnes ont immigré au Japon.

En 2002, les Russes, les Ukrainiens, les Chinois et les Indiens prédominent parmi les immigrants de l'ensemble de la zone OCDE. Ainsi, les Russes constituent la troisième nationalité pour les immigrants en Allemagne et la septième au Japon. Les Ukrainiens représentent la première nationalité au Portugal et la dixième aux États-Unis. Les Chinois sont quant à eux parmi les 10 premières nationalités dans 11 pays de l'OCDE ; les migrations en provenance de Chine s'accroissent particulièrement vers les États-Unis et le Japon, mais également les Pays-Bas et la Belgique.

Les migrations de « proximité » se renforcent : elles concernent les migrations en provenance de Roumanie vers la Hongrie et l'Italie, de Pologne et de Turquie vers l'Allemagne, du Maghreb vers la France, de Chine vers la Nouvelle-Zélande et le Japon et d'Allemagne vers la Suisse et l'Autriche.

DÉFINITION

✓ **OCDE** : l'Organisation de coopération et développement économiques regroupe 30 pays membres dont les pays de l'Union européenne à 25 sauf l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, Malte et la Slovaquie, ainsi que l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis, l'Islande, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et la Turquie.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ OCDE (2005), *Tendances des migrations internationales 2004*.

1 - Entrées d'étrangers dans les pays de l'OCDE

en milliers

	1999	2000	2001	2002
Données issues des registres de population				
Allemagne	673,9	648,8	685,3	658,3
Autriche	72,4	66,0	74,8	nd
Belgique	68,5	68,6	66,0	70,2
Danemark	20,3	22,9	25,2	22,0
Espagne	99,1	330,9	394,0	443,1
Finlande	7,9	9,1	11,0	10,0
Hongrie	20,2	20,2	20,3	15,7
Japon	281,9	345,8	351,2	343,8
Luxembourg	11,8	10,8	11,1	11,0
Norvège	32,2	27,8	25,4	30,8
Pays-Bas	78,4	91,4	94,5	86,6
République tchèque	6,8	4,2	11,3	43,6
Suède	34,6	42,6	44,1	47,6
Suisse	83,4	85,6	99,5	97,6
Données issues des permis de résidence et de travail ou d'autres sources				
Australie	84,1	91,9	106,8	88,5
Canada	189,9	227,3	250,5	229,1
Corée	111,0	123,9	128,0	137,7
États-Unis	646,6	849,8	1 064,3	1 063,7
France*	116,0	127,7	140,2	155,7
Irlande	22,2	27,8	32,7	39,9
Italie	268,0	271,5	232,8	388,1
Mexique	42,2	41,1	35,7	32,4
Nouvelle-Zélande	31,0	37,6	54,4	47,7
Pologne	17,4	15,9	21,5	30,2
Portugal	10,5	15,9	141,1	61,5
Royaume-Uni	337,4	379,3	373,3	418,2

* Afin qu'elles soient comparables aux entrées dans les autres pays de l'OCDE, les entrées de personnes originaires des pays de l'Union européenne à 15 ont été rajoutées aux entrées d'étrangers en France (respectivement pour les années 1999 à 2002 : 29,7, 30,6, 33,5 et 32,2 milliers).

Note : les données relatives aux pays qui disposent d'un registre de population ne sont pas strictement comparables car les critères d'inscription aux registres varient selon le pays. Notamment, le délai accordé pour s'inscrire diffère d'un pays à l'autre (d'une semaine en Allemagne à un an en Finlande et en Suède). Par ailleurs, dans certains pays, les travailleurs saisonniers, les stagiaires et les étudiants sont inclus dans les statistiques de l'immigration. Dans le cas de l'Allemagne, plus de la moitié des flux d'entrées d'étrangers serait constituée d'immigration de court terme.

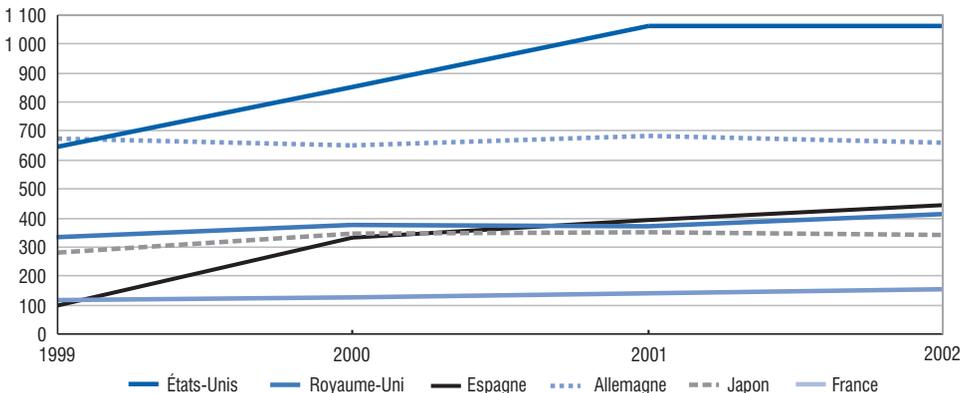
Les chiffres des Pays-Bas, de la Norvège et surtout de l'Allemagne incluent un nombre important de demandeurs d'asile.

Les données relatives à la Grèce, l'Islande, la République slovaque et la Turquie ne sont pas disponibles.

Source : OCDE.

2 - Évolution des entrées d'étrangers dans certains pays de l'OCDE

en milliers



Source : OCDE.

2.7 DEMANDES D'ASILE EN EUROPE

Depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam en 1999, le droit d'asile est devenu une compétence communautaire. En 2004, un régime d'asile commun à tous les pays de l'Union européenne a été mis en place. Il repose sur un statut et une procédure d'asile valables dans toute l'Union. La directive sur les conditions de reconnaissance du statut de réfugié et les droits qui y sont attachés définit deux catégories : les personnes pouvant bénéficier du statut de réfugié au titre de la Convention de Genève de 1951 et celles pouvant prétendre à une « protection subsidiaire » car elles risquent la peine de mort ou la torture ou sont personnellement menacées dans une situation de guerre civile. Les discussions concernant les procédures d'octroi du statut de réfugié sont en cours : elles portent sur la notion de « pays sûr » (pays dont les ressortissants ne peuvent prétendre au statut de réfugié) et la possibilité d'expulsion avant la fin de la procédure en cas de recours.

En 2003, l'Union européenne a accueilli 309 000 nouveaux demandeurs d'asile. Cinq pays accueillent à eux seuls les trois quarts de ces demandes : le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Suède. Avec 60 000 nouvelles demandes d'asile chacun en 2003, la France et le Royaume-Uni sont les premiers pays concernés de l'Union européenne, suivis par l'Allemagne (50 600), l'Autriche (32 400) et la Suède (31 400). Mais relativement à la taille de leur population, c'est l'Autriche qui affiche la part la plus élevée de demandeurs d'asile (4 demandeurs pour 1 000 habitants), devant la Suède (3,5), le Luxembourg (3,4) et l'Irlande (2).

Après avoir baissé de 15 % entre 1995 et 1996, le nombre de demandes d'asile introduites dans l'Union européenne a augmenté jusqu'en 2000, pour se stabiliser aux

alentours de 376 000 demandes annuelles jusqu'en 2002. La forte diminution entre 2002 et 2003 (- 18 %) ramène le nombre de demandeurs d'asile à son plus bas niveau depuis 1998 : 309 000 demandes. Dans trois des cinq pays qui reçoivent le plus de demandes, celles-ci ont baissé entre 2002 et 2003 : l'Autriche (- 18 %), l'Allemagne (- 29 %) et le Royaume-Uni (- 30 %). En effet, l'Allemagne a décidé de ne plus accepter les ressortissants originaires d'Europe centrale ou orientale. Au Royaume-Uni, les demandes avaient été multipliées par 2,5 entre 1997 et 2002 ; la chute entre 2002 et 2003 s'explique par un renforcement considérable du contrôle de ses frontières ainsi que par une limitation, en 2003, du droit au travail des demandeurs d'asile. Pour la France, après plusieurs années consécutives de hausse, le nombre de demandes s'est stabilisé en 2003. Dans deux pays seulement, les demandes d'asile ont augmenté de manière significative entre 2002 et 2003 : le Luxembourg (+ 49 %) et la Grèce (+ 45 %), mais le nombre de demandes y restent encore inférieur à 10 000 par an.

En 2003, les Turcs constituent la première nationalité d'origine des demandeurs d'asile dans l'Union européenne (7,2 %). Viennent ensuite les ressortissants de Serbie-Monténégro (6,9%), d'Irak (6,7 %) et de Russie (5,9 %). Suivant le pays d'accueil, la nationalité d'origine prédominante des demandeurs d'asile diffère : en Allemagne et en France, les Turcs sont surreprésentés (12,5 % et 12,0 % des demandeurs d'asile de ces pays), en Italie et au Royaume-Uni ce sont les Somaliens (12,7 % et 12 %), en Autriche les Russes (20,7 %), en Suède les Serbo-Monténégrins (16,9 %), aux Pays-Bas les Irakiens (25,9 %) et en Belgique les personnes originaires de la République démocratique du Congo (10,5 %).

1 - Les demandes d'asile conventionnel dans les pays de l'Union européenne de 1995 à 2003

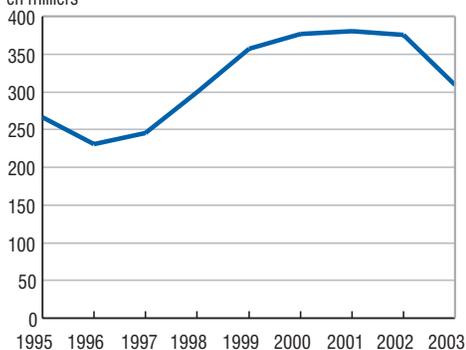
Pays d'accueil	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Allemagne	127 937	117 333	104 353	98 644	94 776	78 564	88 287	71 127	50 563
Autriche	5 920	6 991	6 719	13 805	20 129	18 284	30 127	39 354	32 359 (p)
Belgique	11 409	12 433	11 788	21 965	35 778	42 691	24 507	18 798	16 940 (p)
Danemark	5 104	5 896	5 100	5 699	6 530	10 347	12 512	5 946	4 390 (p)
Espagne	5 678	4 730	4 975	4 934	8 405	7 926	9 490	6 309	5 918
Finlande	849	711	972	1 272	3 106	3 170	1 651	3 443	3 220
France*	23 477 (e)	20 016 (e)	24 628 (e)	25 731 (e)	35 543 (e)	44 559 (e)	54 385 (e)	58 750 (e)	59 768
Grèce	1 282	1 640	4 376	2 950	1 528	3 083	5 499	5 664	8 178 (p)
Irlande	420	1 180	3 880	4 626	7 724	10 938	10 324	11 634	7 901 (p)
Italie	1 760	680	1 890	13 100	18 450 (p)	15 194 (p)	nd	16 015	13 705 (p)
Luxembourg	280	263	433	1 709	2 930	627	683	1 042	1 549
Pays-Bas	29 258	22 857	34 443	45 217	39 274	43 895	32 579	18 667	13 402 (p)
Portugal	332	269	251	355	307	224	233	244	116 (p)
Royaume-Uni	43 965	29 640	32 500	46 014	71 158	80 315	71 366	85 866	60 047
Suède	9 047	5 774	9 678	12 841	11 220	16 283	23 499	33 016	31 355 (p)
Ensemble	266 718	230 413	245 986	298 862	356 858 (p)	376 100 (p)	nd	375 875	309 411 (p)

* Jusqu'en 2002, les mineurs n'étaient pas dénombrés. Leurs demandes sont donc estimées rétrospectivement de 1995 à 2002 en multipliant le nombre de primo-demandes par le ratio (1,15).

Source : Eurostat, OFPRA.

2 - Les demandes d'asile dans l'Union européenne de 1995 à 2003

en milliers

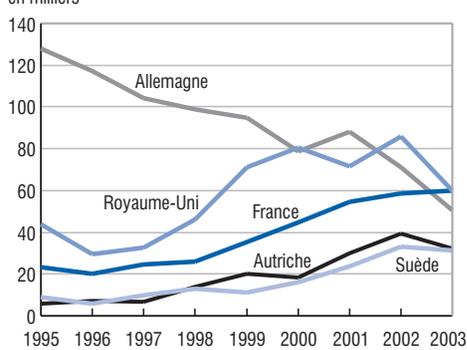


Note : pour 2001, les données pour l'Italie ont été estimées en faisant une moyenne des données de 2000 et 2002.

Sources : Eurostat, OFPRA.

3 - Les demandes d'asile pour quelques pays de l'Union européenne de 1995 à 2003

en milliers



Source : Eurostat, OFPRA.

4 - Les demandes d'asile en 2003 selon les nationalités d'origine les plus représentées

Pays d'accueil	Ensemble des nationalités d'origine	dont			
		Turquie	Serbie-Monténégro	Irak	Russie
Allemagne	50 563	6 301	4 909	3 850	3 383
Autriche	32 359 (p)	2 854 (p)	2 526 (p)	1 446 (p)	6 706 (p)
Belgique	16 940 (p)	618 (p)	1 280 (p)	282 (p)	1 680 (p)
France	59 768	7 192	2 704	559	3 347
Italie	13 705 (p)	468 (p)	1 535 (p)	493 (p)	82 (p)
Pays-Bas	13 402 (p)	414 (p)	393 (p)	3 472 (p)	245 (p)
Royaume-Uni	60 047	2 992	1 133	4 288	412
Suède	31 355 (p)	733 (p)	5 305 (p)	2 700 (p)	1 361 (p)
Ensemble des pays de l'UE à 15	309 411 (p)	22 147 (p)	21 277 (p)	20 843 (p)	18 144 (p)

Source : Eurostat, OFPRA.

2.8 PRÉSENCE ÉTRANGÈRE EN EUROPE

En 2002, les personnes de nationalité étrangère représentent en moyenne 5,6 % de la population des pays de l'Union européenne à 15, mais cette présence étrangère est très variable selon les pays. Au Luxembourg, un tiers de la population est de nationalité étrangère, ce qui en fait un pays atypique en Europe. Ensuite, en Allemagne, en Autriche et en Belgique, la part des étrangers dans la population totale avoisine les 10 %. À l'inverse, la part d'étrangers est très faible en Finlande, en Italie et en Espagne où elle ne s'élève qu'à 2 ou 3 %. Ces écarts résultent en partie des différences dans les flux migratoires, mais aussi des conditions d'accès à la nationalité du pays d'accueil. Par exemple, jusqu'à récemment, l'accès à la nationalité allemande était très restrictif.

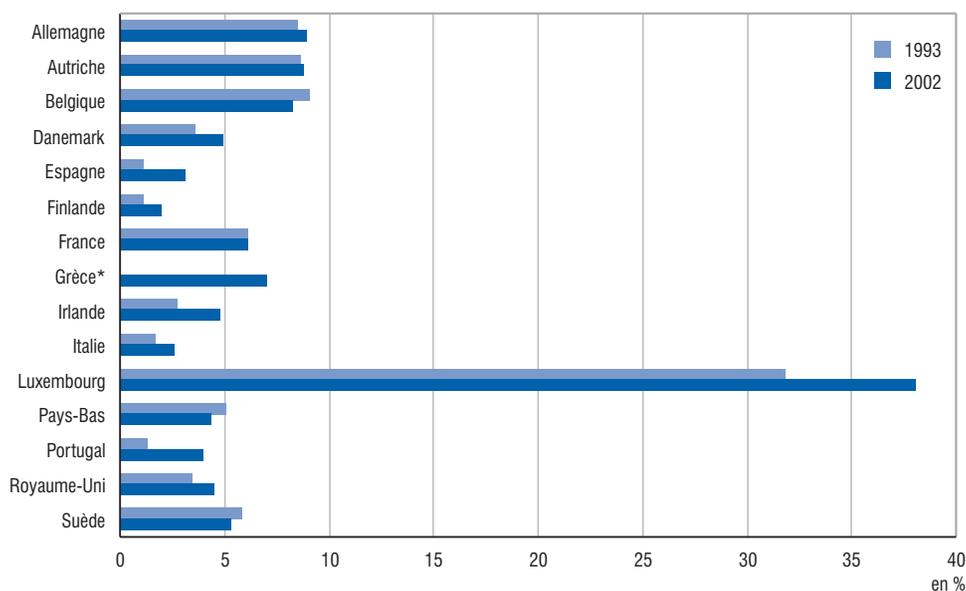
Depuis 1993, la part des étrangers a augmenté dans de nombreux pays membres, et de manière particulièrement importante dans les pays qui comptaient à cette date relativement peu d'étrangers, comme en Espagne, au Portugal, en Finlande et en Irlande. Dans les pays où la présence étrangère était plus importante, la part d'étrangers a augmenté de façon plus modérée (Allemagne, Autriche), voire a diminué (Belgique). Ces évolutions s'expliquent principalement par l'évolution des flux migratoires vers ces différents pays au cours des dernières années.

La proximité géographique est le facteur le plus déterminant dans l'origine des étrangers dans les pays d'Europe. Ainsi, 58 % des étrangers vivant en Grèce sont Albanais, 46 % de ceux résidant en Irlande sont Britanniques et 43 % de ceux habitant en Finlande viennent de Russie, d'Estonie ou de Suède. De même, les ressortissants albanais ou roumains, mais aussi marocains, sont les plus nombreux en Italie ; les Irlandais représentent 15 % des étrangers présents au Royaume-Uni et un tiers des étrangers de Suède sont Finlandais, Norvégiens ou Danois. Les étrangers résidant au Luxembourg et en Belgique sont essentiellement d'origine européenne. En France, les principales nationalités d'origine sont les Portugais, les Marocains et les Algériens. La forte présence turque et ex-yougoslave en Allemagne et en Autriche tient en partie à la proximité géographique, mais aussi à des liens historiques entre ces différents pays. La présence étrangère en Espagne et au Portugal porte la marque de leur histoire coloniale : mis à part les Marocains (21 % des étrangers d'Espagne), une partie importante des étrangers d'Espagne sont originaires d'Amérique latine et plus du tiers des étrangers du Portugal sont Capverdiens, Brésiliens ou Angolais. Enfin, plus d'un quart des étrangers des Pays-Bas sont de nationalité turque ou marocaine et près d'un tiers de ceux du Danemark sont des ressortissants turcs, irakiens ou ex-yougoslaves.

POUR EN SAVOIR PLUS

✓ OCDE (2005), *Tendances des migrations internationales 2004*.

1 - Part de la population étrangère dans la population totale en 2002



* Seuls les chiffres de 2001 sont disponibles.

Note : pour la France, les données sont issues d'une estimation à partir de l'enquête emploi. Pour les autres pays, elles proviennent des registres de population et des registres des étrangers à l'exception de la Grèce (recensement), du Portugal (permis de résidence), de l'Irlande et du Royaume-Uni (enquête sur la population active).

Sources : Insee, enquêtes Emploi, 1993-2002 ; Eurostat.

2 - Évolution des effectifs d'étrangers entre 1993 et 2002

	en milliers									
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Allemagne	6 878	6 991	7 174	7 314	7 366	7 320	7 344	7 297	7 319	7 336
Autriche	690	714	677	682	683	687	694	702	708	708
Belgique	920	922	910	912	903	892	897	862	847	850
Danemark	189	197	223	238	250	256	259	259	267	265
Espagne	430	461	500	539	610	720	801	896	1 109	1 324
Finlande	56	62	69	74	81	85	88	91	99	104
France	3 583	3 619	3 616	3 659	3 635	3 645	3 709	3 668	3 746	3 838
Grèce	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	762	nd
Irlande	90	91	96	118	114	111	118	126	155	188
Italie	987	923	991	1 095	1 096	1 241	1 252	1 388	1 363	1 512
Luxembourg	128	133	138	143	148	153	159	165	167	171
Pays-Bas	780	757	725	680	678	662	652	668	690	700
Portugal	132	157	168	173	175	178	191	208	351	413
Royaume-Uni	2 001	2 032	1 948	1 934	2 066	2 207	2 208	2 342	2 587	2 681
Suède	508	537	532	527	522	500	487	477	476	474

Note : pour la France, les données sont issues d'une estimation à partir de l'enquête emploi. Pour les autres pays, elles proviennent des registres de population et des registres des étrangers à l'exception de la Grèce (recensement), du Portugal (permis de résidence), de l'Irlande et du Royaume-Uni (enquête sur la population active).

Sources : Insee, enquêtes Emploi, 1993-2002 ; Eurostat.

2.9 MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE EN EUROPE

En 2003, les étrangers, nés dans leur pays de résidence ou à l'étranger, représentent 6 % de la **population active** de l'Union européenne à 15. Leur part est plus élevée au Luxembourg, et dans une moindre mesure en Grèce, en Autriche et en Allemagne.

Entre 1998 et 2003, la population active étrangère s'est accrue dans la majorité des pays de l'Union européenne. Cette augmentation a été particulièrement spectaculaire en Espagne, en Irlande et au Portugal, pays où la part des actifs étrangers était relativement faible. En revanche, le nombre de travailleurs étrangers a reculé en Belgique (- 3 %) en Autriche (- 7 %) et en France (- 14 %). Mais, dans ces pays, la baisse est largement imputable aux naturalisations.

En 2003, dans la plupart des pays, le **taux d'activité** des étrangers est moins élevé que celui des nationaux. L'écart est particulièrement marqué au Danemark (28 points), aux Pays-Bas (15 points) et en Suède (11 points). En revanche, en Espagne, en Grèce, au Luxembourg et au Portugal, pour les hommes comme pour les femmes, le taux d'activité des étrangers est supérieur à celui des nationaux. Ces différences sont en partie dues aux motifs d'immigration : dans ces derniers pays, la majorité des nouveaux migrants viennent à des fins d'emploi.

Dans tous les pays, le taux d'activité augmente avec le niveau d'éducation, mais cet accroissement est moins marqué pour les étrangers. Parmi les personnes non qualifiées, le taux d'activité des étrangers est soit supérieur, soit légèrement inférieur à celui des nationaux ; parmi celles qui ont poursuivi des études supérieures, leur taux d'activité est systématiquement inférieur à celui des nationaux.

Dans tous les pays, à l'exception de la Grèce, le **chômage** touche plus les étrangers. Aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède, leur taux de chômage est au moins deux fois et demi supérieur à celui des nationaux. Ainsi, en Belgique, le taux de chômage s'élève à 18,2 % pour les étrangers contre 6,9 % pour les nationaux. Pour les étrangers comme pour les nationaux, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes, hormis en Suède, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Autriche. En Espagne, par exemple, 18,2 % des actives étrangères recherchent un emploi, contre 12,3 % de leurs homologues masculins.

Quels que soient les pays, les étrangers sont sous-représentés dans l'éducation, l'administration publique – souvent fermée aux étrangers –, et dans une moindre mesure, le commerce, la santé et les services sociaux. À l'inverse, ils sont davantage présents dans l'hôtellerie et la restauration, les services aux particuliers et les industries manufacturières et minières. Bien que les étrangers soient sur-représentés dans les secteurs traditionnels (BTP, industrie), l'emploi étranger se diffuse progressivement depuis plusieurs années vers le secteur des services y compris qualifiés. La répartition sectorielle varie selon les pays d'accueil. En Autriche, en Belgique et aux Pays-Bas, plus de 20 % des emplois étrangers sont situés dans le secteur des mines et industries manufacturières. En Allemagne et en Grèce, l'industrie ou la construction emploient près de 40 % des étrangers. Au Royaume-Uni et en Suède, le secteur de la santé et des services sociaux concentre entre 15 % et 20 % de l'emploi étranger.

DÉFINITIONS

- ✓ **Population active** : personnes ayant un emploi ou qui sont à la recherche d'un emploi, ainsi que les militaires du contingent.
- ✓ **Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs d'une population donnée et l'effectif total de cette population.
- ✓ **Taux de chômage (au sens du BIT)** : rapport entre la population au chômage au sens du BIT (c'est-à-dire constituée des personnes sans emploi, disponibles et à la recherche d'un emploi ou qui en ont trouvé un qui commencera ultérieurement) et la population active.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ OCDE (2005), *Tendances des migrations internationales 2004*.

1 - Travailleurs étrangers dans les pays de l'Union européenne à 15

	Population active étrangère (en milliers)		Part dans la population active totale (en %)	
	1998	2003	1998	2003
Allemagne	3 384	3 562	8,7	9,0
Autriche	380	354	10,0	9,2
Belgique	344	334	8,1	7,7
Danemark	98	104*	3,4	3,5*
Espagne	161	687	1,0	3,7
Finlande	26	41	1,0	1,6
France	1 582	1 361	6,2	5,2
Grèce	nd	413**	///	9,5**
Irlande	53	118	3,4	6,5
Italie	615	841*	2,7	3,8*
Luxembourg***	71	87	40,7	45,0
Pays-Bas	270	317	3,5	3,8
Portugal	67	140	1,4	2,7
Royaume-Uni	1 145	1 513	4,1	5,1
Suède	189	210	4,4	4,6

* Données relatives à l'année 2002.
 ** Données relatives à l'année 2001 et aux étrangers entrés en Grèce pour des raisons d'emploi.
 *** Travailleurs étrangers résidents (non compris les travailleurs frontaliers).

Champ : population active âgée de 15 à 64 ans, sauf pour le Danemark, la Grèce et l'Italie où les données sont issues de l'ensemble de la population active âgée de 15 ans ou plus.

Source : OCDE.

2 - Situation sur le marché du travail en 2003 des étrangers et des nationaux dans les pays de l'Union européenne à 15 en %

	Taux d'activité		Taux de chômage	
	Étrangers	Nationaux	Étrangers	Nationaux
Allemagne	65,2	72,8	16,7	9,2
Autriche	74,0	71,4	8,3	4,4
Belgique	55,6	65,1	18,2	6,9
Danemark	51,7	79,3	9,2	4,1
Espagne	76,9	66,7	14,8	11,0
Finlande	71,5	76,9	18,3	10,4
France	63,3	69,8	18,8	8,5
Grèce	73,4	63,3	8,8	9,1
Irlande	65,3	68,3	6,5	4,4
Italie	nd	nd	nd	nd
Luxembourg	70,9	61,0	5,2	2,4
Pays-Bas	62,2	77,1	9,5	3,4
Portugal	79,6	72,7	11,2	6,4
Royaume-Uni	67,1	75,9	7,9	4,7
Suède	67,4	78,5	13,2	5,3

Champ : population active âgée de 15 à 64 ans, sauf pour le Danemark où les données sont issues de l'ensemble de la population active âgée de 15 ans ou plus.

Sources : Eurostat, enquête de la Communauté européenne sur la population active, à l'exception du Danemark : données de registres.